

Procès-Verbal du Conseil Municipal du 08 avril 2025 à 19H00

Présents : Mesdames *Emmanuelle CHAPELON, Marie-Josée GAUBERT, Monique PECOT et Sylvie ROUSTAND*, Messieurs *Olivier CASE, Allain DORLHIAC, Alain MEYERS et Pascal OGIER*.

Excusé : Monsieur *Bertrand GROS* (*pouvoir donné à Emmanuelle CHAPELON*).

Les Conseillers présents forment la majorité des membres en exercice.

Monsieur Olivier CASE a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

Président de Séance : Allain DORLHIAC

Secrétaire de séance : Olivier CASE

Le quorum est atteint.

Ordre du jour :

- Vote des taux d'imposition des taxes directes locales 2025
- Budget Primitif 2025 – Commune
- Subvention Amicale Bonilocienne du Temps Libre
- Subvention ACCA
- Subvention Amicole
- Subvention Comité des Fêtes
- Subvention Amicale des Pompiers
- Subvention Musique au Monastère
- Réévaluation repas cantine et goûters
- Achat et pose cuisine appartement communal
- Achat jeux et espace intergénérationnel
- Changement porte appartement communal
- Travail des Commissions
- Questions diverses

1/ VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES 2025

Monsieur le Maire propose de maintenir les mêmes taux que l'année dernière.

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.

2/ BUDGET PRIMITIF 2025 – COMMUNE

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions. Olivier CASE rappelle qu'il avait été envisager de changer le véhicule communal et demande si cela a été prévu dans le budget de 2025. Il lui est répondu que finalement cet achat n'est plus d'actualité pour le moment car le véhicule est encore bon.

Monsieur le Maire indique qu'il faudrait prévoir d'augmenter la part du budget consacrée à l'indemnité des élus car il souhaiterait avoir un 2^{ème} adjoint au prochain mandat. Il précise également que l'Etat réfléchit à une possible augmentation des indemnités versées aux élus.

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.

3/ SUBVENTION AMICALE BONILOCIENNE DU TEMPS LIBRE

Le Conseil Municipal est d'accord pour accorder une subvention de 250 € au Club du Temps Libre.

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.

4/ Subvention ACCA

La majorité du Conseil Municipal est d'accord pour accorder une subvention de 150 € à l'Association Communale de Chasse Agréée (ACCA).

Accord du Conseil Municipal à 8 voix POUR et 1 Abstention (Olivier CASE).

5/ SUBVENTION AMICOLE

Le Conseil Municipal est d'accord pour accorder une subvention de 500 € à l'Amicole.

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.

6/ SUBVENTION COMITE DES FETES

La majorité du Conseil Municipal est d'accord pour accorder une subvention de 600 € au Comité des Fêtes (Emmanuelle CHAPELON et Monique PECOT, membres de l'association ne participent pas au vote).

Accord du Conseil Municipal à 7 voix POUR et 2 Abstentions.

7/ SUBVENTION AMICALE DES POMPIERS

Le Conseil Municipal est d'accord pour accorder une subvention de 150 € à l'Amicale des Pompiers.

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.

8/ SUBVENTION MUSIQUE AU MONASTERE

La majorité du Conseil Municipal est d'accord pour accorder une subvention de 350 € à Musique au Monastère.

Monsieur le Maire leur adressera un courrier afin de leur demander de bien vouloir réaliser quelque chose pour l'école comme cela leur avait déjà été demandé l'année dernière et qu'ils n'ont pas fait.

Accord du Conseil Municipal à 6 voix POUR et 3 CONTRE.

9/ REEVALUATION REPAS CANTINE ET GOUTERS

Monsieur le Maire rappelle qu'une délibération avait été votée au précédent conseil municipal avec des montants différents de ceux de St Gervais. La délibération de Bonlieu faisait état de l'augmentation des tarifs comme cela avait été décidé en commission cantine. Or, St Gervais n'ayant pas voté cette augmentation, la commune de Bonlieu doit prendre une nouvelle délibération comportant les mêmes tarifs mais demandera à ce que cette augmentation figure dans la convention.

Monique PECOT demande qui sont les encadrants. La réponse est : ceux qui accompagnent les enfants.

La cantinière de St Gervais étant absente jusqu'à la fin de l'année, Alain MEYERS se demande comment ils vont faire. Il lui est répondu qu'une personne a été embauchée pour les dépanner car St Gervais ne veut pas reprendre le prestataire à qui ils avaient fait appel précédemment.

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.

10/ ACHAT ET POSE CUISINE APPARTEMENT COMMUNAL

Plusieurs devis ont été présenté (magasin BUT, SO COO'C et Aviva. La décision se portera finalement sur AVIVA pour un montant de 3 400, 42 € HT soit 3 800 € TTC. Une personne viendra prendre les mesures nécessaires. La cuisine devrait être posée fin mai et la location de l'appartement devrait se faire pour juillet. Reste à décider du montant du loyer.

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.

11/ ACHAT JEUX ET ESPACE INTERGENERATIONNEL

La société AROD va réaliser la dalle, l'implantation du portique et les scellements du panneau de basket pour un montant de 555 € HT soit 666 € TTC.

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.

12/ CHANGEMENT PORTE APPARTEMENT COMMUNAL

Monsieur le Maire indique que dans le cadre de la rénovation du logement communal, la porte du logement communal doit être changée. La SARL EMA et Associés propose un devis pour un montant de 1 205 € HT soit 1 325.50 € TTC,

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.

DIVERS

Demande de subvention d'un administré

Un habitant de la commune a adressé une demande de subvention à la mairie dans le cadre de l'amélioration de leur habitation. La réponse est non car la mairie ne possède pas de CCAS.

Règlement Salle d'Animation Rurale

Le règlement de la Salle d'Animation Rurale doit être revu et modifié. En effet, il ne correspond plus à la réalité de la capacité d'accueil (personnes assises et debout) ni aux diverses sollicitations des usagers. Monsieur le Maire, Marie-Josée GAUBERT et Emmanuelle CHAPELON se sont donc penchés sur le sujet et y ont apporté des modifications notamment sur la location aux personnes extérieures à Bonlieu, une réévaluation des tarifs de locations et de caution, une baisse du volume sonore après minuit, etc.....

Association ABCD

L'association ABCD n'existe plus mais a décidé de faire don de sa trésorerie à la mairie (650 € pour l'achat de jeux) et le reste à l'association du Temps Libre.

Subvention Département

Toutes les subventions demandées ne seront pas accordées. De plus, Monsieur le Maire précise qu'il faut prendre en considération qu'à l'heure actuelle, il n'y aura plus de rentrées d'argent et qu'il faudra vendre la petite église.

Vitraux église communale

L'entreprise est venue prendre des mesures. A ce jour, plus de nouvelles.....

Ménage Salle d'Animation Rurale

Le ménage de la Salle d'Animation Rurale n'est plus effectué. A voir avec l'entreprise qui fait le nettoyage de l'école et de la salle de cantine si elle peut s'en charger.

Problème dossier urbanisme

Un administré avait déposé un dossier d'urbanisme pour des panneaux photovoltaïques et le dossier a été refusé en raison d'un avis défavorable des Bâtiments de France. Monsieur le Maire va les contacter afin de se faire expliquer les raisons de ce refus. En effet, un dossier similaire a été accepté pour une autre demande.

Complexe du Crabe

Un courrier en recommandé avec accusé de réception a été envoyé au propriétaire du terrain et à ses locataires pour les informer de l'irrégularité de l'installation d'un container et de caravanes. Un rendez-vous est pris pour ce vendredi à 11h00.

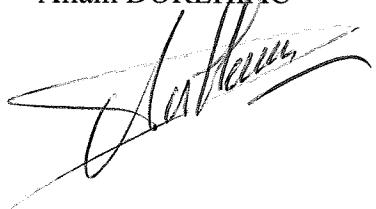
Prochain conseil municipal

Le prochain conseil municipal aura lieu le 27 mai 2025 à 19h30.

Fin de séance à 20 h 48

Signature du Maire :

Allain DORLHIAC



Signature du secrétaire de séance :

Oliver CASE

